

## Réunion du 26 mai 2011

L'an deux mil onze, le vingt six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire

**Date de convocation** : 18 mai 2011

**Présents** : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, AUGENDRE et LABBE. Mesdames DESNAUDS, VEDRINE, DUBOIS et LAMARTINE.

**Absent** : Monsieur DETOURBET

**Excusée** : Mmes GRANSEIGNE, MERITET, SOURIOUX et TOURET.

Mme VEDRINE a été élue secrétaire de séance

.....

### **Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le Maire précise que les miroirs de circulation ont été commandés. Il précise également que l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la rue du four et la rue de la poste ainsi que la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement de la rue de la poste ont été lancés. Les propositions peuvent être remises jusqu'au 10 juin. Il s'agit de deux maîtrises d'œuvre distinctes.

### **Eclairage public rue du Four et Rue du Colombier**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau et la modification de l'éclairage des rues du four et du colombier. Il approuve les devis proposés par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE 03) pour un montant de 18 600 € pour la modification du réseau et 15 485 € pour la modification de l'éclairage soit un total de 34 085 € à la charge de la commune selon le plan de financement joint à la présente délibération.

Les travaux seront réalisés cette année.

Le Conseil Municipal décide de régler cette dépense en l'étalant sur 5 ans à partir de 2013.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette décision. Il va rencontrer le technicien chargé du dossier afin de voir s'il est possible de diminuer le montant des travaux puisque c'est ERDF qui se charge des tranchées en raison des travaux de raccordements du laboratoire de la SCI Delarivière. Néanmoins, il semblerait que cette moins-value est déjà été prise en compte puisque le devis du SDE 03 a été actualisé le 11 mai dernier.

### **Personnel communal : tableau des effectifs**

*Evelyne Aumaitre*

Monsieur le Maire rappelle qu'Evelyne Aumaitre est actuellement employée en contrat d'accompagnement à l'emploi pour 25 heures hebdomadaires. Le coût pour la commune est 219 € par mois. Ce contrat arrive à son terme le 31 juillet prochain.

.../...

Madame Aumaitre donnant pleinement satisfaction, le Conseil Municipal souhaite que son embauche soit définitive et est d'avis de la recruter sur un poste d'adjoint des services techniques 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 25 heures par semaine.

Un poste est donc créé au tableau des effectifs et Madame Aumaitre sera nommée stagiaire pour un an puis titulaire par arrêté de nomination de Monsieur le Maire.

#### *Sylvie Portejoie*

Madame Lamartine a souhaité ne pas participer à cette délibération et a donc quitté la salle au moment du vote.

Sylvie Portejoie est actuellement nommée sur deux grades : adjoint des services techniques 2ème classe et adjoint administratif 2ème classe. Le Syndicat du RPI rembourse 14 heures par semaine à la commune du Montet pour mise à disposition. Mme Portejoie ayant atteint le dernier échelon de son grade, son salaire est plafonné depuis une dizaine d'années. Le fait qu'elle soit nommée sur un grade technique pénalise l'avancement de grade de ses collègues de la filière technique.

Il est proposé de la nommer sur un seul grade d'adjoint administratif 2ème classe afin de lui permettre un avancement de grade en 1ère classe à partir de janvier 2013. De plus, la convention passée avec le RPI est devenu obsolète par rapport à l'évolution de la législation et il faut envisager de conclure une mise à disposition au sens juridique du terme.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition. Un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet est créé. Monsieur le Maire nommera Sylvie Portejoie sur ce poste par arrêté.

Les deux postes qui viennent d'être créés pourront bénéficier du régime indemnitaire lié à ces grades tels que prévus par délibération et au vu d'un arrêté nominatif de Monsieur le Maire.

### **Loyer des locaux de la Trésorerie**

Le bail des locaux de la Trésorerie du Montet prévoit une révision tous les trois ans selon l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE .

Le loyer actuel est 17 285 €, le calcul de l'augmentation se fait par rapport à l'indice du 3ème trimestre 2010. Par conséquent le nouveau loyer est fixé à 18 207 €.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **Dissolution du syndicat du camping**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Monsieur le Préfet de dissoudre le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et la gestion d'un terrain de camping à Tronget. Cette dissolution est proposée dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal de l'Allier. Monsieur le Préfet propose une fusion de ce syndicat avec la communauté de communes Bocage Sud puisque ce syndicat est inclus en totalité dans cette communauté.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare être favorable à la dissolution de ce syndicat mais propose que la gestion du terrain de camping soit assurée entièrement par la commune de Tronget puisqu'elle est propriétaire du terrain ou qu'elle peut aussi envisager d'exploiter un camping sur un autre site.

Monsieur le Maire est chargé de faire part de cette décision à Monsieur le Préfet.

.../...

## **Dissolution du syndicat des fusées paragrêles**

Toujours dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, Monsieur le Préfet propose la dissolution en suggérant qu'une commune reprenne le matériel servant à la lutte contre les orages de grêle et les mette à disposition des autres communes par voie conventionnelle. Il semblerait que cette commune puisse être Le Montet.

Monsieur Barret, Président de ce syndicat a écrit aux 22 communes adhérentes en leur demandant de bien vouloir faire connaître leur décision sur la proposition de Monsieur le Préfet.

Si Le Montet devait reprendre la gestion de la lutte contre la grêle, il faudrait qu'une convention soit signée avec les communes intéressées et qu'un budget annexe soit créé. Ce budget ne pourrait en aucun cas être alimenté par le budget général, il devrait être complètement autonome, alimenté par les participations des communes selon un mode de calcul prévu dans la convention.

Le Conseil Municipal souhaite avoir plus d'éléments avant de délibérer sur ce sujet.

## **Dissolution du syndicat intercommunal du centre de secours du Montet**

Monsieur le Préfet a également proposé la dissolution de ce syndicat car l'emprunt souscrit par les communes membres pour construire la caserne est remboursé ; dans la mesure où le SDIS a toujours refusé de reprendre en pleine propriété cette caserne, il suffirait que la dissolution du syndicat soit engagée afin que la commune du Montet (commune d'implantation du centre de secours) reprenne la propriété du bâtiment et qu'elle mette ensuite celui-ci à la disposition du SDIS.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe mais au préalable, Monsieur le Maire souhaite rencontrer les responsables du SDIS afin de connaître les termes de la convention proposée. Le Conseil Municipal délibèrera donc après.

## **Inauguration du 18 juin**

L'inauguration des travaux de la rue du Faubourg Saint-Pourçain et du parking « le Pigeonnier » aura bien lieu le samedi 18 juin à 16 heures. A l'occasion, une gerbe sera déposée au monument aux morts pour commémorer l'appel du 18 juin 1940.

Monsieur le Préfet sera parti, ce sera donc certainement Monsieur le Secrétaire Général qui assistera à cette manifestation. Les invitations ont été adressées aux différents participants et toute la population est invitée. Un buffet pour un coût d'environ 5 € par personne sera servi.

## **Questions diverses**

Demain, vendredi 27 mai, une gerbe sera déposée au monument aux morts par le comité local de l'association nationale des anciens combattants de la résistance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une réunion organisée le 15 juin prochain à Clermont Ferrand par le Comité National du Débat Public pour le TGV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.